



HISTOIRE
DES
CONCILES



4

BX820

S2

v. 4

007116



1080015378

EX LIBRIS
HEMETHERII VALVERDE TELLEZ
Episcopi Leonensis

HISTOIRE
CHRONOLOGIQUE ET DOGMATIQUE
DES
CONCILES DE LA CHRÉTIENTÉ.

L'Imprimerie de A. Lacour, rue de la Harpe, 10.

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET DOGMATIQUE

DES CONCILES

DE LA CHRÉTIENTÉ

DEPUIS LE CONCILE DE JÉRUSALEM

TENU PAR LES APÔTRES L'AN 50

JUSQU'AU DERNIER CONCILE TENU DE NOS JOURS

PAR

M. L'ABBÉ ANDRÉ D'AVALLON

Chanoine de La Rochelle, Membre de la Société asiatique de Paris,
Membre correspondant de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, etc.,
Auteur du *Cours de droit canon*, etc.

Ouvrage dédié à Mgr Dufêtre évêque de Nevers.

Ubi sunt duo vel tres congregati in
nomine meo, ibi sum in medio eorum.
S. MATTH., *Evang.*, ch. XXVIII, v. 20.

TOME QUATRIÈME.

PARIS

LOUIS VIVÈS LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 23.

1854

PARIS. — Impr. de A. LACOUR, rue Soufflot, 16.



Capilla Alfonsina

Biblioteca Universitaria

FONDO EMERSONIO
VALVERDE Y LETEZ

Bx 820

S2

v.4

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET DOGMATIQUE

DES CONCILES

DE LA CHRÉTIENNETÉ

DEPUIS LE CONCILE DE JÉRUSALEM

JUSQU'AU DERNIER CONCILE TENUE DE NOS JOURS

PAR M. L'ABBÉ ANDRÉ D'AVALLON

CHAPITRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES DE PARIS

CHAPITRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES DE PARIS

OUVRAGE DÉDIÉ À M^r DUBOIS-ÉVÈQUE DE NEVERS

PARIS, CHEZ M. L'ÉDITEUR, RUE CASSETTE, N^o 17



FONDO EMETERIO VALVERDE Y TELLEZ

TOME QUATRIÈME

PARIS

LOUIS VIVÈS LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, N^o 17

1841

... l'histoire, pour ainsi dire, par son plan et sa forme, moins le talent d'exécution sans doute, que celle de mon

A MONSIEUR

DOMINIQUE-AUGUSTIN DUFÈTRE,

EVÊQUE DE NEVERS.

MONSIEUR,

Cette *Histoire des Conciles*, que M. Roisselet de Saucières a entreprise sous vos auspices, a été interrompue par suite de je ne sais quelles circonstances malheureuses. Invité par l'éditeur à la continuer jusqu'à nos jours, je suis heureux et fier d'hériter du haut patronage que mon honorable devancier avait su mériter d'un prélat que son éloquence et son zèle vraiment apostolique ont rendu justement célèbre dans notre belle France, où tant d'autres évêques, dont vous continuez si dignement la noble tradition, se sont illustrés par les Conciles qu'ils ont tenus et les sages règlements qu'ils nous ont laissés pour la conservation de la foi et le maintien de la discipline ecclésiastique, règlements si utiles et qui feront à jamais la gloire de l'Église gallicane, cette précieuse portion de l'Église universelle.

007116

Daignez, Monseigneur, continuer à mon œuvre, qui n'est autre, pour ainsi dire, par son plan et sa forme, moins le talent d'exécution sans doute, que celle de mon docte prédécesseur, votre haut et bienveillant patronage. Je la soumets à votre jugement et à votre savante appréciation, ainsi qu'au jugement de mon Ordinaire, Monseigneur Mellon Jolly, votre digne et vénérable Métropolitain, qui a rouvert avec tant de gloire et de bonheur, dans sa province ecclésiastique, l'ère trop longtemps interrompue des conciles, dont plusieurs ont illustré l'antique Église métropolitaine et primatiale de Sens.

Pour que cette œuvre soit moins indigne de votre auguste patronage, permettez, Monseigneur, que je la mette aux pieds de l'immortel Pie IX, blâmant, condamnant, rejetant, anathématisant même d'avance tout ce qui, à mon insu, pourrait y être, pour peu que ce soit, en opposition avec la foi infaillible de Pierre.

Dans ces sentiments, j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

de Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé ANDRÉ D'AVALLON,

Chanoine de La Rochelle.

UN MOT DE L'ÉDITEUR.

Plusieurs causes ont fait accueillir favorablement les trois premiers volumes de l'*Histoire des Conciles* : l'importance et l'utilité du sujet, l'étendue et la solidité des recherches, la profondeur et la justesse des aperçus, l'entraînement et la rapidité du récit; et les nombreux lecteurs de ces trois volumes ont vivement regretté que M. Roisselet de Sauclières n'ait pu terminer ce beau travail, amener jusqu'à nos jours les annales des grandes assises de l'Église. Ces regrets sont devenus plus intimes encore, plus universels, lorsque la tenue des conciles, que de funestes circonstances avaient fait interrompre pour le malheur des peuples chrétiens, vint consoler l'épouse du Sauveur et réjouir ses enfants; alors on sentit, plus que jamais, le besoin de connaître ces graves, solennelles et saintes assemblées qui, sous la direction de la chaire apostolique, ont protégé la vérité contre l'erreur, affermi la justice contre les passions mauvaises, assuré le règne de la vertu contre le vice, continué l'œuvre du Rédempteur et civilisé l'Europe.

Devenu propriétaire de l'*Histoire des Conciles* après son interruption, nous désirions de la voir terminée, mais terminée dans un ordre méthodique, sur un plan utile, avec science, heureusement, comme elle avait été commencée; nous désirions qu'un homme habile, érudit, versé dans l'antiquité ecclésiastique, d'une saine ortho-

doxie, pût mener à fin cette entreprise consciencieusement, mais aussi promptement.

Tout d'abord nous songeâmes à l'auteur du *Cours de droit canon*, écrivain connu par de longues études sur ces matières et justement apprécié par le clergé. Malheureusement M. l'abbé André venait d'entreprendre une nouvelle édition de son important ouvrage qu'il a, comme on le sait, considérablement augmenté et modifié : tout ce que nos vives instances purent obtenir, c'est qu'il terminerait l'*Histoire des Conciles* après le travail qu'il poursuivait avec une si louable ardeur.

M. l'abbé André s'est acquitté de sa parole, et nous sommes heureux de donner au public ce quatrième volume de notre histoire, espérant qu'il ne sera pas accueilli moins favorablement que ceux qui l'ont précédé, comptant d'ailleurs qu'il ne laissera pas longtemps attendre ceux qui doivent le suivre.

Nous aimons à croire que nos nombreux souscripteurs apprécieront le motif de notre conduite, et qu'ils seront amplement dédommagés d'une trop longue attente. Ils verront en cela le désir que nous avons de répondre à leur honorable confiance, et nous les prions de croire que nous ferons tous nos efforts pour la mériter de plus en plus.

L. VIVÉS.

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET DOGMATIQUE

DES

CONCILES DE LA CHRÉTIENTÉ.

No 947.

IV^e CONCILE DE VERBERIE.

(VERMERIENSE.)

(Le 24 avril de l'an 869.)— Ce concile était composé de huit métropolitains et de vingt et un évêques (1). Il fut convoqué par Charles-le-Chauve qui y était présent, contre Hincmar, évêque de Laon. Ce prélat, qui craignait la colère du roi, tâcha lui-même de se faire craindre. Avant de partir pour le concile, il voulut s'assurer de son clergé. Il tint un synode dans son église, le 19 d'avril, où, après s'être efforcé de montrer qu'un évêque avait une entière liberté de donner ou d'ôter à qui il voulait les biens de son église (2), il dit qu'ayant été appelé au concile de Verberie par des lettres de son métropolitain, il ne voulait pas manquer de s'y rendre; mais qu'ayant sujet de craindre quelque violence, il devait prendre des mesures pour les prévenir.

Après avoir pris ses précautions, il se rendit hardiment au concile de Verberie. On ignore le détail des accusations intentées contre lui et des défenses qu'il y opposa. On sait seulement que, voyant qu'il ne pouvait éviter d'être condamné, il appela au pape, en demandant la permission

(1) Quelques auteurs n'en comptent que vingt; c'est évidemment une erreur. Voyez *Concil.*, tom. VIII, pag. 1528.

(2) Les biens des évêchés sont un dépôt sacré que les évêques doivent religieusement conserver, comme ils s'y engagent dans leur sacre, d'après les saints canons, pour les léguer intacts, autant qu'il est en eux, à leurs successeurs. Voyez au mot BIENS notre *Cours de droit canon*, 2^e édition.